

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 10 août 2020** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présent :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint

Sont absents :

Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller

**ADMINISTRATION**

232-08-20

**SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Considérant** le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 12 août 2020;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**Que** le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

**ADOPTÉE**

233-08-20

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

234-08-20

**APPEL D'OFFRES - RÉFECTION DU CAMP À JOS - PARC MUNICIPAL DE LA POINTE-TAYLOR**

**Considérant** l'appel d'offres publié sur SÉAO pour la réfection du Camp à Jos;

**Considérant** la réception de deux (2) soumissions;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant taxes incluses</b>
LFG Construction	822 772,60 \$
Construction Axeco inc.	862 266,53 \$

**Considérant que** suite à la vérification desdites soumissions, celle déposée par Construction Axeco inc. a été jugée non conforme par l'omission du dépôt du cautionnement de soumission;

**Considérant** l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes par lequel une municipalité qui a reçu une seule soumission conforme peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De déclarer** non conforme, la soumission déposée par Construction Axeco inc.;

**D'octroyer** le contrat de réfection du Camp à Jos au plus bas soumissionnaire conforme, soit LFG Construction, au montant de 822 772,60 \$, taxes incluses, le tout étant conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 1139-20.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cet effet.

**ADOPTÉE**

235-08-20

**NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**Considérant** le règlement 738-02 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** qu'un siège y est actuellement vacant;

**Considérant** la volonté du Conseil de combler ce poste;

**Considérant** la candidature reçue à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De nommer** Monsieur Pierre-Alain Bujold à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

236-08-20

**EMBAUCHE - AGENTE D'ANIMATION EN LOISIRS**

**Considérant** le fait que le poste d'agent d'animation est vacant depuis le mois de mars 2020;

**Considérant que** ce poste n'a pas été pourvu depuis ce temps compte tenu de la situation sanitaire ainsi que de la fermeture de plusieurs infrastructures municipales et l'annulation de nombreux événements sur le territoire;

**Considérant** l'amélioration de la situation pandémique depuis ce temps et la reprise de nos différents événements ainsi que la réouverture prochaine de la plupart de nos infrastructures de sports et de loisirs;

**Considérant** le processus d'embauche réalisé préalablement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'embauche de Mme Myriam Bourque à titre d'agente d'animation en loisirs à compter du 8 septembre 2020.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Étant donné la situation pandémique, cette séance se tient à huis clos en conformité à la loi et aucune question n'a été soumise.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 05.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint